



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

PROCES VERBAL COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS

REUNION A DISTANCE

Président : M. SOBECK Nicolas, prise de fonction à la suite de la mise en retrait de Monsieur Coronado Alain.

Membres présents : Messieurs CHAPELLE Eric, FETRE Sébastien, MEILHAN Joël, TOMAS Faustino – Ces membres ne prennent pas part aux discussions lorsque qu'il fait étude de leurs clubs respectifs

Participe aux échanges : M. ARNON Romaric (CT DAP)

Sont déclarés en non-conformité avec le statut des éducateurs pour la saison 2023/2024 :

Seniors masculins :

D1 : Sanction de 250€

- Molières

D2 : Sanction de 200€

Poule A :

- Cazes
- Vazerac

Poule B :

- Montbeton Lacourt

Seniors féminins : Sanction de 200€

- Albias
- FC 2 ponts
- Lomagne 82
- Lamagistère
- Malause

- Bessens
- Brulhois
- Montpezat Puylaroque

U17G : Sanction de 200€

- Castel Gandalou
- Confluences
- Etoile Sud 82
- Brulhois/Malause
- Quercy Foot 46.82
- Terrasses du Tarn 2

U15G : Sanction de 200€
Pas de club en infraction

U15F : Sanction de 150€

- Aucamville
- Caussade
- Grisolles
- Lamagistère
- Montech
- Pompignan/Bessens
- St Etienne

U13G : Sanction de 150€ par responsable manquant

- Etoile Sud 82
- Académie Sports 82
- Albias (2 responsables manquants soit 300€ de sanction)
- Cazes
- Confluences (2 responsables manquants soit 300€ de sanction)
- Castel Gandalou
- Montauban JE
- Lomagne 82
- Loubéjac
- Malause
- Quercy Foot 46.82
- Montbeton Lacourt
- Montech
- Négrepelisse Montricoux

- Olympique de Montauban
- Quercy Rouergue
- Quercy Seounes
- Réalville/Mirabel
- St Nauphary

U13F : Sanction de 150€ par responsable manquant

- Etoile Sud 82
- Brulhois
- Malause
- Montauban FCTG
- Montbartier
- Montech
- Quercy Rouergue

U11G : Sanction de 150€ par responsable manquant

- Etoile Sud 82 (3 responsables manquants soit 450€ de sanction)
- Cazes
- Confluences
- Castel Gandalou
- Grisolles
- Montauban JE (3 responsables manquants soit 450€ de sanction)
- Lamagistère
- Lomagne 82
- Loubéjac (2 responsables manquants soit 300€ de sanction)
- Mirabel/Réalville (2 responsables manquants soit 300€ de sanction)
- Montbeton Lacourt (2 responsables manquants soit 300€ de sanction)
- Montech
- Montpezat Puylaroque
- Négrepelisse Montricoux
- Olympique de Montauban (2 responsables manquants soit 300€ de sanction)
- Quercy Seounes
- St Etienne
- St Nauphary
- St Nicolas
- Terrasses du Tarn (2 responsables manquants soit 300€ de sanction)

U11F : Sanction de 150€ pour les clubs en infraction

- Garonne Gascogne
- Lamagistère

- Pompignan/Bessens

U9G : Sanction de 150€ pour les clubs en infraction

- Académie Sports 82
- Albias
- Confluences
- Corbarieu
- Loubéjac
- Quercy Foot 46.82
- Montpezat Puylaroque
- Olympique de Montauban
- Pompignan Bessens
- Quercy Rouergue
- Quercy Seounes
- Réalville
- Terrasses du Tarn

U7G : Sanction de 150€ pour les clubs en infraction

- Académie Sports 82
- Albias
- Aucamville
- Mirabel
- Montbeton Lacourt
- Montpezat Puylaroque
- Pompignan/Bessens
- Réalville
- Terrasses du Tarn

Information complémentaire concernant la constatation du statut des éducateurs dans les offres de pratique à effectif réduit (R. ARNON) :

Pour ces pratiques, il a été observé les responsables déclarés des équipes sur l'interface du FAL. Etant entendu qu'un responsable ne pouvait couvrir qu'une seule équipe (ou catégorie) jouant sur des créneaux identiques.

Pour RAPPEL : Suite à la décision du Comité Directeur de septembre 2021 les sommes collectées sur les sanctions sont réattribuées en fin de saison au travers des « Contrats d'objectifs Clubs » à destination des clubs qui ont positionné des candidats en formation pour la saison en cours.

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-verbal, sont susceptibles d'appel (conformément aux règlements généraux du district) devant la commission d'Appel du District de Football du Tarn et Garonne dans les conditions de forme et de délai prévues dans l'article 190 des RG de la LFO

Catégorie d'Age	DISTRICT	OBLIGATION 23/24
U6-U7	PLATEAU	Titulaire minimum module U7 ou CFI U6-U9
U8-U9	PLATEAU	Titulaire minimum module U9 ou CFI U6-U9
U10-U11	PLATEAU	Titulaire minimum module U11 ou CFI U10-U13
U12-U13	PLATEAU/ TERRITOIRE	Titulaire minimum module U13 ou CFI U10-U13
U14-U15	CHAMPIONNAT/TERRITOIRE	Titulaire minimum module U15 ou CFI U14-U19
U16-U17	CHAMPIONNAT/TERRITOIRE	Titulaire minimum module U17 ou CFI U14-U19
SENIORS	D1	Titulaire minimum diplôme CFF3. (Licence Educateur Fédéral) ou DFI Coach Séniors
	D2	Titulaire minimum module séniors ou CFI Séniors.
FEMININES JEUNES	U6F-U8F	Titulaire minimum module U7 ou CFI U6-U9
	U9F-U11F -	Titulaire minimum module U11 ou CFI U10-U13
	U12F-U13F	Titulaire minimum module U13 ou CFI U10-U13
	U14F-U15F	Titulaire minimum module U15 ou CFI U14-U19
	U16F-U18F	Titulaire minimum module U19 ou CFI U14 U19
FEMININES SENIORS	Toutes compétitions confondues	Titulaire minimum du Module SENIORS ou CFI Seniors

Le Président
Nicolas SOBECK

Le secrétaire de séance
CHAPELLE Eric

